

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de PONTOISE  
Canton de L'ISLE ADAM

**COMMUNE DE RONQUEROLLES**

**ARRETE DU MAIRE**

N° 2025-41

**OBJET : Interdiction de circuler Grande Rue pendant les travaux d'abattage de branches,**

Le maire de Ronquerolles

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22,

L 2122-23, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat ;

Vu la nécessité d'effectuer l'abattage de branches situé au 87, Grande Rue, par l'entreprise JB VERT FORET, 20 bis Rue de Boinvilliers 60730 Cauvigny, et afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie susnommée ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux, la sécurité et l'hygiène publiques, de réglementer la circulation ;

Arrête :

**Article 1 :** La circulation sera être interdite du mardi 19 au samedi 23 aout 2025 Grande Rue pendant la durée de l'abattage de branches.

**Article 2:** Une signalisation sera mise en place aux abords du début de chantier à la charge du demandeur. Les pré-signalisations et signalisations devront être de type conforme à la réglementation en vigueur. L'entreprise mettra un homme trafic afin de sécuriser l'intervention.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la capitaine de la brigade Gendarmerie de Persan,
- Société JB VERT FORET
- Le Maire de la commune  
chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
- copie transmise au Centre de Secours et d'Incendie de Persan
- 

Fait à Ronquerolles le 18 aout 2025

Le Mairie-adjoint

Jean-Jacques COACHE

